

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 11 mai 2015, à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et Secrétaire-trésorière.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

97.05.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette séance et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

2.- PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2014

M. Sylvain Desmeules, vérificateur externe, présente le rapport financier 2014 de la Municipalité. Aucune question n'est posée relativement à celui-ci.

98.05.15 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014 tel que présenté par M. Sylvain Desmeules de la firme comptable Mallette.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et/ou Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce rapport financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2015

99.05.15 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesbe et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil mandate monsieur Sylvain Desmeules de la firme comptable Mallette afin de procéder à la vérification comptable de la Municipalité de St-Bruno pour l'exercice financier du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 et ce, conformément aux prescriptions de l'article 966 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

5.- LEVÉE DE LA SÉANCE

100.05.15 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Berthold Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

IL EST 21:05 HEURES

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

M. RÉJEAN BOUCHARD

RACHEL BOURGET